

Exposé de course

Le contrôle du respect de la réglementation est du ressort des arbitres FFTRI, indépendants de l'organisation. L'exposé de l'arbitre principal s'impose.

Aspect organisateur

Le présent exposé de course, aspect organisateur, est affiché et projeté au retrait des dossards. Il ne sera répété que brièvement aux départs des courses, il appartient à chaque participant d'en prendre connaissance avant. Il pourra poser toute question avant le départ sur les points qu'il n'aurait pas éludés.

Un concurrent qui prend le départ est, en conséquence, réputé connaître son contenu, ainsi que la réglementation FFTRI qui s'applique aux épreuves.

Conseils généraux

Les toilettes et les douches de la piscine ne seront pas accessibles. Vous disposerez des toilettes et douches de la halle d'athlétisme (retrait des dossards).

Pour les toilettes pensez-y avant d'aller au départ à la piscine

Dispositions pour toutes les courses sauf la randonnée Bout'choux

Dossards, plaque de cadre, auto collant de casque et marquage au feutre.

Pour retirer son dossard, le licencié FFTRI présente sa licence, le non licencié présente une pièce d'identité.

Le participant reçoit :

2 dossards à porter : un dans le bas du dos pendant le vélo et un sur la poitrine pendant la course à pied. Un seul dossard peut être fixé sur une ceinture qui devra être portée à la taille et pas plus bas. Les dossards sont interdits en natation. La perte de dossard entraîne la disqualification.

1 puce à fixer à la cheville gauche et à conserver pendant toute la compétition. La puce devra être rendue à la sortie du vélo de l'aire de transition. (voir ci-après)

1 plaque de cadre autocollante à fixer à l'arrière du vélo (sur le tube de selle ou la gaine de frein). Elle devra être visible pendant le vélo. La sortie du vélo de l'aire de transition en fin de compétition sera contrôlée avec la plaque de cadre encore fixée.

1 autocollant à coller au milieu et sur le devant du casque à vélo.

Le participant devra se faire marquer par l'organisation au bras et à la cuisse gauches dans le sas de contrôle, avant d'entrer son matériel dans l'aire de transition.

Tout au long de l'épreuve, les numéros, dossards, et colliers fournis devront être portés comme indiqué par l'organisation et toujours visibles

Echauffement

Il est interdit sur les parcours pendant les courses.

Le port du casque est obligatoire pendant l'échauffement à vélo.

Entrée du matériel dans l'aire de transition.

Seul le participant a le droit d'entrer dans l'aire de transition pendant le créneau horaire prévu pour sa course.

Il devra montrer le marquage, le(s) dossard(s), la puce et aura son casque sur la tête, jugulaire attachée et ajustée.

Pour tout élément non conforme le participant sera invité à y remédier et à se représenter en reprenant la file.

A l'emplacement correspondant à son numéro de dossard, le participant ne devra y mettre que son équipement et accessoires utilisés pendant la compétition. S'il ne sait pas quoi faire des autres affaires il pourra solliciter l'organisation qui mettra un espace à disposition pour stocker son sac avec une étiquette portant son numéro.

Son vélo sera placé en face de son numéro comme indiqué à l'entrée. Ses équipements et accessoires à droite du vélo.

Parcours

Le participant est invité à reconnaître les différents parcours, les entrées et sorties de l'aire avant le départ de sa course. Des plans sont affichés. Il est seul responsable d'une erreur même si l'organisation met des moyens pour les éviter.

Nombre de tours :

Le participant est responsable du nombre de tours en natation, à vélo & en course. L'organisation assure uniquement un contrôle. Un tour manquant entraîne la disqualification.

Assistance pendant la course

Du départ en natation jusqu'à l'arrivée en course à pied, le participant ne peut bénéficier d'aucune aide extérieure sauf celles de l'organisation. Il ne peut pas jeter un équipement ce qui serait considéré comme une aide extérieure (par exemple des lunettes pendant la course à pied).

Natation :

L'entrée de la piscine se fait UNIQUEMENT par l'escalier indiqué. Un espace d'appel est prévu pour attendre le départ de la vague.

Il est interdit d'entrer dans la piscine par la sortie utilisée pour rejoindre l'aire de transition.

Pour regarder les autres courses, le participant pourra s'installer dans les gradins avec le public.

Pour entrer vers le bassin il devra OBLIGATOIREMENT passer par le pédiluve et prendre une douche.

Avant d'entrer dans l'eau il devra se faire pointer et recevoir le bonnet de l'organisation. Ce bonnet est obligatoire pendant l'échauffement (s'il a lieu) et la compétition.

Un double coup de sifflet mettra fin à l'échauffement que le participant aurait pu faire **dans sa ligne** à la piscine avant le départ de sa vague. Il sera doublé à chaque extrémité du bassin d'un panneau rouge. Le participant regagnera immédiatement sa zone de départ à défaut le départ sera donné et il sera éliminé.

Le départ sera pris avec au moins une main posée au mur.

La natation s'effectue à droite dans la ligne sauf pour le temps de doubler où elle s'effectue au centre.

Il lui appartient de compter ses longueurs. Si l'organisation lui donne une indication et qu'il n'est pas en accord, il lui appartient de prendre seul la décision qu'il juge bonne sachant qu'une vérification sera effectuée sur l'enregistrement vidéo qui fera foi.

La sortie de l'eau se fait uniquement par le mur d'extrémité même pour les lignes 1 & 8 situées au bord. Une dérogation pourra être donnée avant le départ pour un handisport.

Les poussins et les pupilles seront aidés par l'organisation.

Si un participant est pris de malaise et qu'il faut lui porter secours, un signal sonore continu sera émis et les pointeurs agiteront un panneau rouge. Tous les concurrents devront alors stopper la compétition.

Parcours d'équité

Les distances entre la sortie de la piscine et les sorties de lignes sont différentes, par équité un dispositif ré équilibrant est mis en place. Le participant devra contourner le bac de la ligne +1 par la gauche pour mettre, à main droite, le bonnet de l'organisation dans le bac correspondant à son numéro de ligne. Exemple : le participant en ligne 4 contourne le bac 5 pour mettre le bonnet dans le bac 4. Si le bonnet est tombé à côté il doit le ramasser.

Si le parcours est coupé il y aura application de la réglementation. Si un bonnet n'est pas retrouvé dans le bon bac il sera appliqué une pénalité de 10 secondes par bac de différence. Si un bonnet est retrouvé hors d'un bac la pénalité sera de 1 minute.

Le participant conserve ses lunettes de nage jusqu'à son emplacement dans l'aire de transition,. Les lunettes laissées à la piscine ne sont pas rendues.

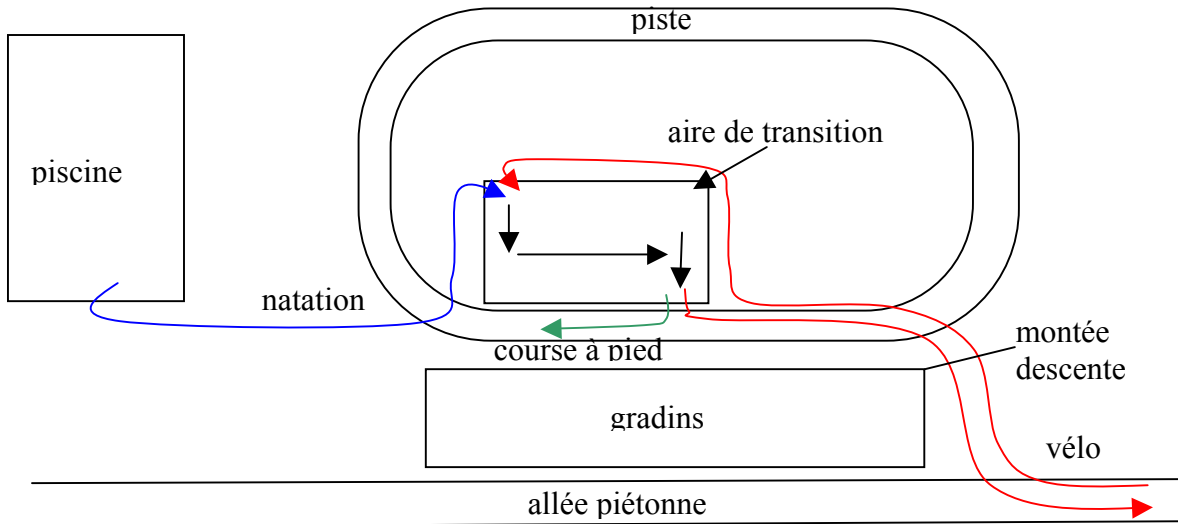
ATTENTION PRUDENCE

Les faïences bleues sont glissantes, il faut descendre un escalier et passer 2 pédiluves (vides).
EVITEZ la PRECIPITATION ET L'INCIDENT (chute ou choc).

Circulations et activités dans l'aire de transition

L'aire est installée sur la pelouse du milieu de la piste d'athlétisme.

Les entrées, les sorties et les circulations se font comme indiqué sur les plans. (Ci dessous un croquis)



Tout équipement, changement de matériel se fait sur l'emplacement réservé au participant. Rien ne peut être lancé. Le matériel sera correctement rangé à chaque transition comme indiqué par l'organisation.

Avant de prendre le vélo, le casque est sur la tête jugulaire attachée, il y reste jusqu'à la pose du vélo au retour.

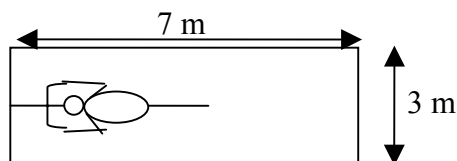
La circulation avec le vélo se fait à pied pour le départ jusqu'à la ligne et pour le retour à partir de la ligne matérialisée au sol.

Aucune personne, autre que les participants, l'organisation et l'arbitrage ne sera admise dans l'aire, la piste et la zone au milieu de la piste, ceci avant, pendant ou après les compétitions sous peine de disqualification du participant. Le participant ne peut accéder qu'aux horaires donnés pour sa course.

Vélo :

Les concurrents respecteront le code de la route à vélo. Dans tous les cas, les concurrents circuleront à droite dans les couloirs attribués. Toute sortie du couloir entraîne la disqualification immédiate (carton rouge).

L'aspiration est interdite pour toutes les courses sauf les ½ finales. Un concurrent qui entre dans le rectangle de 7 m par 3 m partant de la roue avant du concurrent précédent est considéré en aspiration. Les dépassements doivent être francs et ne prêter à aucune ambiguïté. (voir réglementation).



Sur les épreuves super sprint et sprint, ½ finales des championnats de France l'aspiration est autorisée. Sur le super sprint il est aussi autorisé entre filles et garçons. Le participant qui a pris un tour pourra continuer sa course mais il ne devra pas se mettre dans l'aspiration de celui ou ceux qui le doublent.

Attention les rajouts devront être conformes à la réglementation sur les courses en aspiration

La FFTRI a instauré une boucle de pénalité sur toutes les compétitions. En cas de drafting non caractérisé, le concurrent se voit présenter un carton noir par l'arbitre. Un même concurrent ne peut recevoir que 2 cartons noirs au troisième il est éliminé. Sur le parcours course à pied est installée une boucle de pénalité, le concurrent qui aura reçu 1 (ou 2) carton(s) noir(s) effectuera cette boucle de pénalité de sa propre initiative (2 fois s'il a reçu 2 cartons). Un contrôle sera effectué par l'arbitrage. Le défaut d'exécution entraîne l'élimination, tout comme le drafting caractérisé (carton rouge)

Informations et recommandations (malgré tous les efforts faits par l'organisation) :

Le circuit est fermé à la circulation mais certains récalcitrants arrivent à y entrer.

Les routes sont en (très) bon état même l'allée piétonne refaite cette année.

La police municipale de Rosières sera présente.

Le calage des horaires a été effectué pour éviter la circulation sur l'allée piétonne dans les sens opposés simultanément mais il pourrait arriver qu'un concurrent rentre du vélo quand un autre part, il faudra circuler le plus à droite malgré l'absence de cônes.

A la fin du retour sur l'aire, une grille de regard est située juste avant la barrière de la piste.

A la sortie et la rentrée de l'allée piétonne, il faut éviter les socles de la barrière et une bordure de trottoir surbaissée.

En temps de pluie les rond points et les peintures blanches peuvent être glissants.

Sur l'allée piétonne il n'est pas rare que des badauds, voire des supporters ne respectent pas la prudence et y circulent en tournant le dos aux participants, prévenez de la voix et écartez-vous.

Quelques secondes de perdues valent mieux qu'une chute même sans gravité.

Ceux qui ne connaissent pas l'épreuve, peuvent passer le rond point qui fait la jonction avec l'allée piétonne et entamer un tour en trop. Un tapis de contrôle des tours par les puces est placé à la fin du circuit vélo, il pourra servir de repère.

Si vous êtes témoin d'une chute, signalez-la aux 2 premiers postes de signaleurs que vous rencontrerez. Nous dépêcherons sur place, un signaleur mobile chargé de faire la circulation et limiter les risques de sur-accident et nous enverrons les secours si nécessaire.

Course à pied

Les circuits sont balisés sur les trottoirs par des flèches au plâtre, dans l'herbe par une rubalise de chaque côté. Le participant ne doit pas sortir du couloir matérialisé.

Le contrôle des tours pour le sprint se fait par pointage et par un collier que le participant reçoit à la fin du 1^{er} tour. Ce collier est à porter autour du cou, bien visible.

Zones de propreté

Elles seront matérialisées par un panneau d'entrée de zone et de sortie. Il est strictement interdit de jeter en dehors de ces zones.

Sortie du matériel de l'aire de transition & restitution de la puce

Le participant devra sortir son matériel, **sans sac**, en une seule fois, le casque, avec son numéro, sur la tête, son vélo muni de la plaque. Il présentera un dossard, il pourra lui être demandé de montrer son marquage. Il rendra la puce à ce moment à défaut il en paiera le coût 20 €. Il ne pourra sortir son matériel que dans le respect de ces conditions.

Tirage au sort

Des lots seront attribués sur toutes les courses par tirage au sort des présents. Contrôle avec la licence ou une pièce d'identité.

Sélections pour les championnats de France, courses ½ finale

Au retrait des dossards le candidat (ligues de Normandie, de Picardie, du Nord Pas de Calais et de Champagne Ardenne) indiquera s'il souhaite ou non participer au championnat de France s'il rentre dans les quotas.

Une sélection attribuée est personnelle, à défaut de pouvoir participer pour des raisons exceptionnelles, le sélectionné informera sans tarder le CTL de la ligue organisatrice qui réattribuera sa place au suivant dans le classement.

La randonnée Bout'choux

Il ne s'agit pas d'une compétition, mais de la découverte d'un multi enchaînement par des très jeunes (6 ans). Il n'y a ni classement ni chronométrage. Il est préférable et souhaité qu'un parent ou un « grand frère » accompagne le jeune tout au long du parcours pour l'encourager et le guider. Le plaisir est le seul objectif. A part le port du casque, aucune réglementation ne s'applique.

A savoir

L'arbitrage :

Extrait de la réglementation :

*Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents **avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.***

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement,
- Sanctionné : a) pour demande de remise en conformité : carton jaune - « stop & go »
b) pour pénalité : carton noir,
c) disqualifié : carton rouge
- Mis hors course : carton rouge

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction.

Seuls les arbitres officiels de la F.F.TRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures. Leur décision est irrévocable.

Les sanctions peuvent être signifiées en un quelconque point du parcours et leur application différée.

Sur les épreuves avenir, découverte et sprint open la décision des arbitres est sans appel.

Sur les épreuves super sprint et sprint, ½ finales des championnats de France et sélectives un jury d'appel est mis en place. Voir tableau pour les représentants des participants. Pas d'appel pour un carton noir.

Contrôle antidopage

Extrait de la réglementation :

Tous les athlètes, quel que soit leur niveau de pratique ou leur mode de pratique (loisir / compétition), sont susceptibles d'être contrôlés dans le cadre de la lutte contre le dopage, aussi bien à l'entraînement qu'en compétition.

Si leur état de santé le nécessite, les sportifs peuvent suivre un traitement médical comprenant des substances figurant sur la liste des interdictions définies par l'AMA (Agence Mondiale Antidopage) et transposée en France par décret. Dans ce cas, le sportif peut, selon la substance considérée, demander une AUT ou réaliser une déclaration d'usage auprès de l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) conformément à la réglementation vigoureuse.

L'AUT et la déclaration d'usage permettent aux sportifs d'éviter l'ouverture d'une procédure disciplinaire en cas de contrôle antidopage positif cohérent avec l'autorisation accordée.

Les formulaires de demande sont disponibles auprès de l'AFLD. Ils doivent être adressés par voie recommandée avec avis de réception à l'AFLD, qui rendra un avis.

Vous retrouverez toutes les informations officielles détaillant la procédure à respecter et les formulaires de demande d'AUT et de déclaration d'usage sur le site de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) <http://www.afld.fr/>.